

Comment communiquer, informer et sensibiliser sur les inondations ?

*Un recueil de documents ressources et
d'expériences destiné aux gestionnaires de
milieux aquatiques*

*Ce document est téléchargeable dans l'espace réservé aux membres du RRGMA,
dans le dossier Groupe de travail inondations*

Membres pléniers de l'ARBE :



Membres associés de l'ARBE :



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



L'Agence Régionale pour la biodiversité et l'environnement de Provence-Alpes-Côte d'Azur [ARBE] a pour vocation de développer, faire émerger et valoriser des pratiques et démarches novatrices des collectivités territoriales dans les champs de la biodiversité et de la transition écologique.

L'ARBE est un syndicat mixte composé en 2021 de la Région Sud, partenaire principal, les Département des Bouches du Rhône et du Vaucluse, le Grand Avignon et la métropole de Nice Côte d'Azur, de la DREAL, OFB, Agence de l'eau et ADEME et du CESER.

Elle est à la fois :

- **Une plateforme partenariale et collaborative** qui permet de mettre en lien les partenaires sur les sujets de la biodiversité et de la transition écologique et de mutualiser des actions/ faire ensemble
- **Un opérateur permettant de porter les messages au plus près des territoires et mettre en œuvre des actions complémentaires aux leurs** dans une logique de démultiplication

Ses axes d'intervention sont :

1. Accompagnement les collectivités et acteurs du territoire dans des démarches de préservation de la biodiversité, d'eau et de transition écologique
2. Amélioration et valorisation des connaissances sur la biodiversité et l'eau (gestion des observatoires et contribution aux stratégies régionales)
3. Sensibilisation et formation des différents publics aux enjeux de la biodiversité et de l'eau
4. Animation de réseaux d'acteurs et en développant des projets européens et internationaux

A ce titre l'ARBE anime un réseau d'acteurs professionnels de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ; **le Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur [RRGMA]**.

Le RRGMA réunit l'ensemble des acteurs dans ces domaines en Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec un objectif commun : la promotion et la préservation d'une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques par bassin versant.

Ce réseau rassemble les organismes publics de la région qui sont engagés dans un politique active de gestion, d'aménagement et de restauration des milieux aquatiques : les Etablissement publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI FP), les Syndicats gestionnaires de milieux aquatiques (Syndicats intercommunaux, Syndicats Mixtes : EPTB, EPAGE et assimilés), l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Provence Alpes Côte-d'Azur, les six Départements, l'Office français de la biodiversité (OFB), la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL PACA), les six Directions départementales du territoire (DDT), l'Agence Régionale Pour la Biodiversité et l'Environnement (ARPE-ARB) ainsi que les acteurs du réseau associatif de pêche et de protection des milieux aquatiques (les 6 Fédérations et leur Association régionale).

Ainsi, le RRGMA, réunit les acteurs de terrain et les institutionnels, afin de :

- Développer une synergie entre l'ensemble des acteurs de l'eau
- Mettre en place des actions communes et fédératrices
- Valoriser et mutualiser les compétences et les savoirs dans le domaine de la gestion et de l'aménagement des milieux aquatiques.

Cette mise en réseau se fait au travers de différents outils que sont les Journées Techniques, les groupes de travail, les webinaires, l'envoi d'une veille technique et l'animation d'un site internet.

Suite à un constat de terrain qui a permis de mettre en évidence des questionnements d'usagers et de décideurs sur les phénomènes d'inondation, de la gestion des milieux aquatiques et les acteurs compétents, notamment en cas d'urgence, un groupe de travail a été mis en place. Ce document est le fruit d'une co-production des membres de ce groupe de travail. La première réunion a montré un besoin de partage de la part des gestionnaires sur leurs pratiques de communication, d'information et de sensibilisation des acteurs de leur territoire avant, pendant et après une inondation, notamment pour la partie amont sur les pratiques de gestion des milieux aquatiques qu'il est important d'appliquer pour prévenir ces risques et pour le volet post inondation, sur les erreurs à ne pas reproduire et les bonnes pratiques. La veille bibliographique et les temps d'échanges ont permis de mettre en avant le fait que de nombreux organismes travaillent sur cette thématique et que divers ouvrages ont été publiés.

Assez vite dans le groupe de travail ont été identifiés deux volets distincts mais à articuler et qui ne sont généralement pas traités par les mêmes référents et services techniques :

- la sensibilisation globale pour une acculturation des populations aux risques d'inondation (dans le cadre d'une stratégie d'Education à l'Environnement et au Développement Durable autour des enjeux de la GEMAPI d'un territoire, ou d'une mission spécifique sur le risque inondation)
- la communication au moment d'une crise inondation : bons comportements, retours à la normale, etc.

Ainsi, il a été proposé, dans un premier temps de rédiger ce recueil de ressources.

Ce document est un recueil non exhaustif d'exemples à destination des gestionnaires de milieux aquatiques pour « communiquer, informer et sensibiliser » sur les inondations et la nécessaire prévention à travers la gestion des milieux aquatiques. Il regroupe notamment certaines pratiques de gestionnaires de milieux aquatiques sur l'arc méditerranéen et plus particulièrement en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il s'agit d'un travail co-construit autour de trois réunions réunissant gestionnaires et institutionnels. Le document a été complété par un travail de veille documentaire des animatrices du RRGMA.

Ce document se veut être un outil d'information afin de donner des pistes de réflexions au travers de l'analyse de chacun, selon ses expériences, du contexte réglementaire et des besoins de son territoire.

La réalisation de ce document a permis d'identifier des pistes de travail notamment ; la communication sur les réseaux sociaux, le rôle d'un syndicat de rivière dans la gestion de crise, les méthodes à utiliser pour la rédaction de retours d'expérience post-crue, ou encore les idées reçues sur les inondations.

Contenu du document

FICHE 1 – Définitions.....	5
FICHE 2 – Quelques références et ressources réglementaires.....	6
FICHE 3 – Mettre en place une stratégie d'acculturation aux inondations.....	12
Eléments pour construire une stratégie d'acculturation.....	12
→ ZOOM sur l'enquête de perception du risque inondation.....	14
La stratégie de communication sur les réseaux sociaux.....	16
FICHE 4 : L'évaluation des actions.....	17
L'évaluation des exercices de formation de gestion de crise.....	17
L'évaluation des dispositifs d'information préventive.....	18
Les retours d'expérience post-crise.....	18
FICHE 5 : Des actions différentes selon les publics cibles.....	20
Les élus.....	20
<i>Des exemples de réalisation d'exercices de gestion de crises</i>	20
<i>Des exemples d'accompagnement dans la rédaction de PCS/PICS opérationnels</i>	21
<i>Des exemples d'actions d'accompagnement au travers de réunions publiques</i>	22
<i>La diffusion des informations de vigilance</i>	23
Les riverains de cours d'eau.....	24
Les entreprises.....	25
Les gestionnaires de camping.....	25
Les scolaires.....	26
<i>Stratégie de communication vers les scolaires</i>	26
<i>Exemples d'actions à destination des scolaires</i>	27
Le citoyen.....	28
Lien vers des exemples de recueils d'actions innovantes de culture du risque.....	29
FICHE 6 : Quelques lien vers des acteurs ressources.....	30

GUIDE DE LECTURE :

Exemple de documents ressources	Quelques pistes de réflexions	Des exemples de pratiques de gestionnaires
------------------------------------	----------------------------------	--

FICHE 1 – Définitions

Une inondation

Une inondation est « une submersion temporaire par l'eau des terres émergées, quelle qu'en soit l'origine à l'exclusion des inondations dues aux réseaux de collecte des eaux usées, y compris les réseaux unitaires ».

→ [Article L566-1 – Code de l'environnement](#)

Le risque d'inondation

Le risque d'inondation est « la combinaison de la probabilité de survenue d'une inondation et de ses conséquences négatives potentielles pour la santé humaine, l'environnement, les biens, dont le patrimoine culturel, et l'activité économique. »

→ [Article L566-1 – Code de l'environnement](#)

RISQUE = ALEAS x ENJEUX

La culture du risque

La culture du risque peut se définir « à la fois comme la prise de conscience du risque, et l'ensemble des connaissances permettant aux acteurs et aux citoyens d'anticiper les impacts d'une situation et d'adopter des comportements adaptés en cas de catastrophe. Elle doit se fabriquer, se façonner ; elle doit aussi s'enseigner, s'apprendre. »

→ [Rapport : Mission sur la transparence, l'information et la participation de tous à la gestion de risques majeurs, technologiques ou naturels, Ministère de la Transition écologique, 2021](#)

L'information préventive

« **L'objet de l'information préventive est** de renseigner la population sur les risques qu'elle encourt dans le cadre de ses différents lieux de vie et d'activité. En lui permettant de connaître les dangers auxquels elle est exposée, l'information préventive contribue à préparer le citoyen en cas de réalisation du risque à adopter un comportement responsable »

→ [Site internet Géorisques, consulté le 17/8/2021](#)

L'Alerte

L'alerte est un signal qui prévient d'un danger imminent ou en cours.

→ [Fiche : Vigilance et alerte inondation, DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur, MIIAM, Cyprès](#)

- « Une forme d'information à intégrer dans la culture du risque [...] Aujourd'hui l'alerte évolue pour devenir informative, afin de permettre aux citoyens d'agir vite et de façon adaptée à la situation »

→ [Rapport : Mission sur la transparence, l'information et la participation de tous à la gestion de risques majeurs, technologiques ou naturels, Ministère de la Transition écologique, 2021, page 54](#)

La Vigilance

La vigilance est une information sur un danger potentiel. C'est une information sur un phénomène dangereux potentiel dans les 24h à venir, visant à susciter une attitude de vigilance du public. Une vigilance peut conduire à l'activation d'une alerte.

→ [Fiche : Vigilance et alerte inondation, DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur, MIIAM, Cyprès](#)

FICHE 2 – Quelques références et ressources réglementaires – mise à jour décembre 2021

Directive inondation

Directive n°2007/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation = Directive inondation

- « La présente directive a pour objet d'établir un cadre pour l'évaluation et la gestion des risques d'inondation, qui vise à réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique associées aux inondations dans la Communauté. »
- La transposition complète de la présente directive est faite par la loi N°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (article 221), le décret n°2011 du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.

→ [Directive n°2007/60/CE du 23 octobre 2007](#)

→ [Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010](#)

→ [Décret n°2011-227 du 2 mars 2011](#)

Sécurité civile et information réglementaire

Loi n°87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs.

- Instauration notamment des Plans de Prévention des Risques Inondations et des Plans de Prévention des Risques Littoraux

→ [Loi n°87-565 du 22 juillet 1987](#)

LOI n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile

- Article 4 : Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires.
- Article 13 : Mise en place des Plans Communaux de Sauvegarde

→ [Loi n°2004-811 du 13 août 2004](#)

LOI n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels

- Les PCS sont obligatoires pour chaque commune soumise à un risque majeur (plus de précisions : [cliquez-ici](#)).
- Les PICS sont obligatoires pour toutes les EPCI dont au moins une commune est soumise à un PCS
- Des exercices de mise en œuvre des PCS et PICS doivent avoir lieu tous les 5 ans

→ [Loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021](#)

Sécurité civile et information réglementaire / Code de l'environnement

Code de l'environnement – Article L.564-1

[L'Etat](#) élabore la politique de prévention des risques, organise la surveillance, la prévision et la transmission de l'information sur les crues.

→ [article L.564-1 code l'environnement](#)

Code de l'environnement – Article L125 – 2

- Le droit à l'information sur les risques majeurs

« I. - toute personne a un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels elle est soumise dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui la concernent [...] »

- [Le maire](#) doit informer sa population sur les risques majeurs de sa commune

« II. L'Etat et les communes exposées à au moins un risque majeur contribuent à l'information prévue au I par la mise à disposition du public des informations dont ils disposent.

II bis. - Dans les communes exposées à au moins un risque majeur, le maire communique à la population, par tout moyen approprié, les caractéristiques du ou des risques majeurs, les mesures de prévention, les modalités d'alerte et d'organisation des secours et, le cas échéant, celles de sauvegarde, en application de l'article L. 731-3 du code de la sécurité intérieure. Cette communication comprend les garanties prévues à l'article L. 125-1 du code des assurances. »

→ [II. Article L125-2 du Code de l'environnement](#)

Code de l'environnement – Article L563 – 3

- [Le maire](#) doit entretenir la mémoire du risque par la pose de repère de crue

« I. – Dans les zones exposées au risque d'inondations, le maire, avec l'assistance des services de l'Etat compétents, procède à l'inventaire des repères de crues existant sur le territoire communal et établit les repères correspondant aux crues historiques, aux nouvelles crues exceptionnelles ou aux submersions marines. La commune ou le groupement de collectivités territoriales compétent matérialisent, entretiennent et protègent ces repères. »

→ [Article L563-3 Code de l'environnement](#)

→ [Générateur de repère de crue](#)

Code de l'environnement - Article L125-5

- L'acquéreur ou le locataire doit être informé par le [bailleur ou vendeur](#) si la zone louée ou acquise est couverte par un plan de prévention des risques : Information Acquéreur Locataire

« I. - Les acquéreurs ou locataires de biens immobiliers situés dans des zones couvertes par un plan de prévention des risques technologiques ou par un plan de prévention des risques naturels prévisibles, prescrit ou approuvé, dans des zones de sismicité ou dans des zones à potentiel radon définies par voie réglementaire, sont informés par le vendeur ou le bailleur de l'existence de ces risques. »

→ [Article L125-5 Code de l'environnement](#)

Code de l'environnement – Article R125-11

- [le préfet](#) consigne l'information donnée au public sur les risques majeurs dans un dossier départemental transmis aux maires (DDRM)
- [le maire](#) réalise le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et fait connaître au public l'existence de ce document

« Le dossier départemental sur les risques majeurs comprend la liste de l'ensemble des communes mentionnées à l'article R.510-10 avec l'énumération et la description des risques majeurs auxquels chacune de ces communes est exposée [...]. Le préfet transmet aux maires des communes intéressées le dossier départemental sur les risques majeurs. »

« Le document d'information communal sur les risques majeurs reprend les informations transmises par le préfet. Il indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune. [...]

Le maire fait connaître au public l'existence du document d'information communal sur les risques majeurs par un avis affiché à la mairie pendant deux mois au moins. »

→ [Article R125-11 du Code de l'environnement](#)

Code de l'environnement – Article R125-12

- Les consignes de sécurités sont portées à connaissances du public par voie d'affichage

« Les consignes de sécurité figurant dans le document d'information communal sur les risques majeurs et celles éventuellement fixées par les exploitants ou les propriétaires des locaux et terrains mentionnés à l'article R. 125-14 sont portées à la connaissance du public par voie d'affiches. »

→ [Article R125-12 du Code de l'environnement](#)

Code de l'environnement – Article R125-14

- [Le maire](#) organise les modalités d'affichages dans la commune. L'affichage peut être imposé dans certains lieux.

« I. Le maire organise les modalités de l'affichage dans la commune. II. Lorsque la nature du risque ou la répartition de la population l'exige cet affichage peut être imposé dans les locaux suivants [...]. »

→ [Article R125-14 du Code de l'environnement](#)

Code de l'environnement – Article R125-15 à R125-22

- [L'autorité compétente](#) fixe pour chaque terrain de camping les prescriptions d'information, d'alerte et évacuation

« L'autorité compétente mentionnée aux articles L. 422-1 à L. 422-3 du code de l'urbanisme fixe pour chaque terrain de camping et de stationnement des caravanes les prescriptions d'information, d'alerte et d'évacuation permettant d'assurer la sécurité des occupants des terrains situés dans les zones visées à l'article R. 443-9 du code de l'urbanisme et le délai dans lequel elles devront être réalisées, après consultation [du propriétaire et de l'exploitant](#) et après avis de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et de la commission départementale de l'action touristique. »

→ [Article R125-15 à R125-22 Code de l'environnement](#)

Sécurité civile et information réglementaire / Code des collectivités territoriales

- [Le maire](#) a des obligations en matière d'information préventive et est responsable au titre de son pouvoir de police administrative dans le cadre de l'application du 5°) de l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales [d'alerter la population en cas de danger](#)

« 5°) Le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terre ou de rochers, les avalanches ou autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties, de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure. »

→ [5°\) de l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales](#)

Sécurité civile et information réglementaire / Code de la sécurité intérieure

Code de la sécurité intérieure – Article L731-3 et L731-4

- La rédaction d'un PCS est obligatoire pour toutes les communes :

1° Dotée d'un plan de prévention des risques naturels ou miniers prévisibles prescrit ou approuvé ;

2° Comprise dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention ;

3° Comprise dans un des territoires à risque important d'inondation prévus à l'article L. 566-5 du code de l'environnement ;

4° Reconnue, par voie réglementaire, comme exposée au risque volcanique ;

5° Située dans les territoires régis par l'article 73 de la Constitution ou les territoires de Saint-Martin et Saint-Barthélemy et exposée au risque cyclonique ;

6° Concernée par une zone de sismicité définie par voie réglementaire ;

7° Sur laquelle une forêt est classée au titre de l'article L. 132-1 du code forestier ou est réputée particulièrement exposée.

- Tous les cinq ans au moins, la mise en œuvre du PCS fait l'objet d'un exercice associant les communes et les services concourant à la sécurité civile. Dans la mesure du possible, cet exercice implique aussi la population.

→ [article L731-3 du code de la sécurité intérieure](#)

- Le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) est obligatoire pour les EPCI FP dès lors qu'au moins une des communes membres est soumise à l'obligation d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde. La mise en œuvre du PICS relève de chaque maire sur le territoire de sa commune sous réserve des dispositions énumérées à l'article L731-4 du code de la sécurité intérieure.

- Tous les cinq ans au moins, la mise en œuvre du plan intercommunal de sauvegarde fait l'objet d'un exercice associant les communes et les services concourant à la sécurité civile. Dans la mesure du possible, cet exercice implique aussi la population.

→ [article L731-4 du code de la sécurité intérieure](#)

Code de la sécurité intérieure – Article R. 732-20

- Précise les mesures destinées à alerter et informer en toutes circonstances la population

Les mesures destinées à informer la population comprennent :

- 1° La mise à disposition permanente d'informations sur l'état de vigilance qui a pour objet de prévenir ou de signaler certains risques naturels ou technologiques ou certaines menaces ;
- 2° L'émission sur tout ou partie du territoire soit d'un message d'alerte, soit du signal national d'alerte, soit de l'un et de l'autre ;
- 3° La diffusion, répétée tout au long de l'événement, de consignes de comportement et de sécurité à observer par la population ;
- 4° L'émission soit d'un message de fin d'alerte, soit du signal national de fin d'alerte, soit de l'un et de l'autre.

→ [article R.732-20 du Code de la sécurité intérieure](#)

Les lois de réorganisation de l'action publique territoriale

Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

→ [n°2014-58 du 27 janvier 2014 \(MAPTAM\)](#)

Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

→ [n°2015-991 du 7 août 2015 \(NOTRE\)](#)

La compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) est confiée aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2018. Les EPCI FP ont pu déléguer ou transférer en totalité ou en partie cette compétence aux Syndicats de rivière, EPTB, EPAGE ou assimilés.

Les « documents cadres » de référence

La Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI)

→ [SNGRI, DGPR, Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie avec la participation active de la commission mixte inondation Edition octobre 2014](#)

Les Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI)

Les PGRI viennent en déclinaison de la stratégie nationale à l'échelle des districts et visent à encadrer les outils de prévention et à définir des objectifs sur les territoires à risques importants d'inondation (TRI).

→ [PGRI du bassin Rhône-Méditerranée 2016-2021, Préfet coordonateur de bassin Rhône Méditerranée](#)

Les Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI)

Les SLGRI sont la déclinaison locale des PGRI. Sur le bassin Rhône-Méditerranée il y a 41 SLGRI.

→ [SLGRI du bassin Rhône-Méditerranée, Etat et collectivités, 2016](#)

Le Règlement de Surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues (RIC)

Le RIC SPC MED EST cite les conditions de cohérence des dispositifs mis en place par l'Etat et les collectivités territoriales. La MAMP, la CCGST, MNCA, SMIAGE ont signé des conventions pour être SDAL (Système d'Alerte Local aux crues).

→ [RIC SPC MED EST, Ministère de la Transition Ecologique, 2021](#)

Les PAPI : un appel à projet initié par l'Etat en 2002

Les Programmes d'Action et de Prévention des Inondations existent depuis 2002. Ils ont pour objet de « promouvoir une gestion globale des risques d'inondation à l'échelle d'un bassin de risque cohérent, en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement ». Les PAPI sont portés par les collectivités territoriales notamment les syndicats de rivières (EPTB, EPAGE ou assimilés) et les EPCI FP exerçant tout ou partie de la GEMAPI, en partenariat étroit avec l'Etat.

Certains axes du PAPI sont spécifiques à l'acculturation, la communication, l'information et la sensibilisation sur les risques, en particulier les axes 1 et 3 qui traitent respectivement de l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ainsi que de l'alerte et de la gestion de crise.

→ [Ministère de la transition écologique, « prévention des inondations », site internet, consulté le 9/9/2021](#)

Quelques documents ressources qui proposent des introductions réglementaires



[Vivre avec les inondations, développer la culture du risque et repenser nos espaces | France Nature Environnement \(FNE\) | 2019](#)

→ [Cliquez-ici !](#)

France nature environnement propose un document qui rappelle notamment l'évolution de la réglementation, les outils disponibles pour la prévention des inondations, le rôle des différents acteurs dans l'acculturation aux risques, et donne des exemples de préservation et restauration des milieux naturels qui atténuent les inondations.



[30 ans de politique inondation : Regard sur la politique de prévention des inondations et sa mise en œuvre par les gestionnaires de milieux aquatiques | RRGMA animé par l'ARPE | 2015](#)

→ [Cliquez-ici !](#)

Ce document propose une analyse « historique » des politiques nationales de gestion du risque d'inondation et des retours d'expériences de « syndicats de rivières » recueillis lors de deux journées thématiques du Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques sur les inondations qui se sont déroulées en novembre 2013 et en mai 2015.

[Dossier thématique DICRIM et information préventive, « les outils réglementaires de l'information préventive » | IRMA Grenoble | 2014](#)

→ [Cliquez-ici !](#)

Ce document est un tableau récapitulatif des outils réglementaires de l'information préventive

FICHE 3 – Mettre en place une stratégie d'acculturation aux inondations

Éléments pour construire une stratégie d'acculturation

Quelques documents ressources



[Contribution à l'acculturation des populations au risque inondation | Maison Régionale de l'Eau | 2020 :](#)

→ [Cliquez-ici !](#)

Après une présentation de l'importance et des enjeux de l'acculturation de la population aux risques, ce guide propose notamment pistes de réflexions et méthodes pour mettre en place une stratégie d'acculturation sur votre territoire. Des exemples d'initiatives menées par différents acteurs sont présentés en fin de document.



[Définition d'une stratégie de développement de la culture du risque dans le Calvados | CEREMA | 2020 :](#)

→ [Cliquez-ici !](#)

Une publication qui montre un exemple de méthodologie pour développer la culture du risque sur le territoire du Calvados. Une partie est consacrée à une enquête auprès de différents acteurs sur les actions qu'ils mènent à ce sujet, à la suite de laquelle un bilan et des axes d'actions sont proposés à la DDT du Calvados.



[Sensibiliser les populations exposées au risque d'inondation | CEPRI | 2012 :](#)

→ [Cliquez-ici !](#)

Une synthèse du CEPRI qui insiste sur les différents niveaux de perception du risque dans la population.

Exemple de pratique en Région

[Métropole Toulon Provence Méditerranée élabore son plan de communication sur les risques inondations](#)



La Métropole Toulon Provence Méditerranée a élaboré un plan de communication sur les risques inondation. L'objectif est de mener, sur la durée du PAPI, des actions d'information sur la démarche PAPI mais aussi de réaliser des actions de sensibilisation aux risques inondation auprès de différentes cibles.

La stratégie a été construite après avoir mené une enquête lors des réunions des différents collèges qui composent le PAPI. L'enquête sur la population n'a pu être menée en raison des contraintes sanitaires en vigueur au moment de l'étude.

La stratégie de communication est structurée en trois grands axes : la communication institutionnelle, la communication grand public et relais, la communication de chantier et d'aménagement.

A ce jour plusieurs supports ont déjà été réalisés ainsi qu'un dossier à destination des élus qui

permet de faire le point sur l'ensemble des thématiques liées aux risques : l'entretien des cours d'eau, la responsabilité des élus, urbanisme et inondation... Des supports tout public ont également été publiés pour expliquer ce qu'est un PAPI et rappeler les bons comportements à adopter face aux risques : clip vidéo, le livret du PAPI, un jeu de sept famille ...etc.

Un questionnaire prévu dans le cadre d'un bilan du PAPI en 2022-2023 permettra d'évaluer en partie la stratégie de communication développée.

En savoir plus :

- Pour consulter les différentes actions d'acculturation menée par MTPM : [cliquez-ici !](#)
- Consultez le diaporama de présentation de la stratégie de communication disponible dans l'espace réservé du RRGMA.

Contact : Anne-Evelyne Chollet | Chargée de mission PAPI des Petits Côtiers Toulonnais | achollet@metropoletpm.fr

Exemple de pratique en Région

Le Syndicat du Bassin Versant de L'Huveaune porte une stratégie d'Information Sensibilisation Education et Formation (ISEF)



L'objectif de cette stratégie est de développer l'implication des acteurs locaux et la réappropriation des enjeux de l'eau dans leur intégralité par les populations du territoire. La stratégie ISEF pilotée par le SMBVH est transversale au Contrat de Rivière (phase 2) et au PAPI (phase 1) sur les bassins versants de l'Huveaune et des Ayalades. Des actions opérationnelles y sont inscrites et sont sous la maîtrise d'ouvrage du SMBVH. Ces actions sont mises en œuvre via des appels à projets labellisant l'implication des acteurs locaux associatifs. En effet la stratégie ISEF portée par le SMBVH couvre autant les enjeux GEMA que PI. Il n'y a pas de distinction entre l'ISEF inscrite au Contrat de Rivière et celle du PAPI, cependant, afin de répartir le financement de manière cohérente au regard des critères de subventionnement, les thématiques fortes de certains projets sont mises en valeur.

Historiquement la stratégie ISEF a été déployée dans la première phase du Contrat de Rivière de 2016 à 2019. Elle a permis d'acter le partenariat technique entre le SMBVH et les associations locales pour le déploiement d'une Information, Sensibilisation, Education et Formation, assortie d'une communication, concernant les milieux aquatiques du territoire et leurs enjeux (qualité, biodiversité, inondation, déchets, etc.). Ainsi **des projets associatifs portés historiquement par les acteurs locaux ont pu se dérouler dans le cadre du Contrat de Rivière** et se sont ainsi vu soutenir techniquement et financièrement. **En tant qu'animateur, le SMBVH a mis en place des groupes de travail thématiques visant au suivi et à l'enrichissement de ces projets.** Pour une lisibilité, une cohérence globale au service des milieux aquatiques et des populations et une mise en valeur forte de ce volet face aux enjeux de la GEMAPI, le SMBVH, à l'appui de la commission ISEF (émanation de son comité de rivière) **a déterminé des critères auxquels les projets doivent répondre afin d'être intégrés au dispositif. Le bilan à mi-parcours** du contrat de rivière a permis une prise de recul permettant autant de **confirmer l'engouement et la pertinence de ce volet** que **d'identifier des difficultés administratives et financières persistantes pour les porteurs opérationnels de projets**, conduisant malheureusement à un impact sur les contenus co-construits.

Entre 2019 et 2020 **un nouveau fonctionnement a été élaboré en concertation avec les acteurs techniques et financiers : le SMBVH est maître d'ouvrage de l'intégralité des actions de la stratégie ISEF** inscrite dans sa programmation et en est ainsi le porteur administratif et financier, à l'appui de ses partenaires institutionnels et notamment de l'Agence de l'Eau RMC qui finance à hauteur de 70%

l'ensemble du volet ISEF inscrit en phase 2 du contrat de rivière. Les structures associatives se consacrent à l'opérationnalité technique. **En 2020 le PAPI du Bassin Versant de l'Huveaune et des Aygalades a été labellisé. L'ensemble des actions de phase 1 du PAPI (2021-2023) sont inscrites à la phase 2 du Contrat de Rivière** et en constituent ainsi la réponse à l'enjeu de prévention des risques d'inondation. Leur labellisation PAPI a permis d'intégrer le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs dans leur plan de financement (pour un taux de 50% environ).

En savoir plus :

- La stratégie ISEF : [cliquez-ici !](#)
- Le SMBVH s'appuie sur un assistant à maîtrise d'ouvrage pour déployer ce volet ISEF : le CCTP disponible dans l'espace réservé du RRGMA
- Consulter des exemples d'actions menées dans le cadre de cette stratégie : [Le SMBVH développe des outils pédagogiques dans le cadre du « parcours pédagogique Huveaune »](#).

Contact : Célia Damagnez | Cheffe de projets PAPI – ISEF | SMBVH | c.damagnez@syndicat-huveaune.fr

→ ZOOM sur l'enquête de perception du risque inondation

Exemple d'un document ressource



Perception du risque inondation : analyse d'expériences et recommandations pour mener une enquête auprès des populations | CEREMA, MIAM | 2019 :

→ [Cliquez-ici !](#)

Au travers d'un travail bibliographique et d'analyse de pratiques existantes, l'objectif de cette étude est d'outiller les gestionnaires dans l'élaboration des enquêtes de perception.

Exemple de pratique en Région

[Le SMBVH lance d'une étude de la perception des enjeux GEMAPI par les populations des bassins versants de l'Huveaune et des Aygalades.](#)



Au lancement de la phase 1 du PAPI et de la phase 2 du contrat de rivière, le SMBVH prévoit de faire un état de la perception qu'ont les populations (riverains, professionnels, agriculteurs, etc.) du territoire.

L'objectif de cette étude est double :

- construire la suite de la stratégie ISEF face à un contexte en évolution : extension aux Aygalades, enjeux de réidentifier les publics cibles prioritaires et les messages clés,
- suivre et évaluer la stratégie ISEF.

L'enquête est en cours de finalisation.

Contact : Célia Damagnez | Cheffe de projets PAPI – ISEF | SMBVH | c.damagnez@syndicat-huveaune.fr

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la vallée de la Durance évalue la culture du risque inondation en basse-vallée de la Durance



Dans le cadre de l'action 1.1 du PAPI, le SMAVD a réalisé en partenariat avec l'Université d'Avignon dans le cadre d'une convention de stage un état des lieux des informations communiquées sur le risque inondation en Durance. L'évaluation est divisée en deux grandes parties : l'état des lieux de l'information sur le risque inondation en Basse-Vallée de la Durance et une enquête sur le risque inondation qui permet notamment d'évaluer ce qui ressort de la diffusion des informations sur les risques existants sur le territoire.

Ce travail a permis d'évaluer le niveau de culture du risque sur deux groupes distincts : les habitants de la vallée et les acteurs communaux qui sont en charge de la gestion de crise inondation. De cette étude **il apparaît qu'il est nécessaire d'améliorer le niveau de connaissance sur les notions concernant la formation des crues et ses conséquences sur le territoire. Les acteurs communaux de la gestion de crise sont des acteurs** et des relais importants. Ils sont les interlocuteurs des services de l'Etat et des services de secours, ils élaborent et mettent en place les PCS et sont identifiés par la population comme des acteurs incontournables. A ce titre ils doivent posséder des notions fondamentales d'hydrologie et se doivent de maîtriser les principes de formation de crue (et décrue) en Durance. **De ce constat il a été choisi de cibler les acteurs communaux de la gestion de crise (élus et agents techniques).**

Ainsi le SMAVD travaille sur la création **d'outils d'information et de communication pour expliquer les notions fondamentales d'hydrologie et de formation d'une crue en Durance** : texte cours, illustration... etc. **Ces outils seront utilisés lors de réunion de travail avec les élus et acteurs de terrains de la gestion de crise. Ils pourront être utilisés pour diffuser des informations sur les réseaux sociaux pendant des périodes de forte hydraulité.**

Par ailleurs des textes et schémas sont en cours de préparation à l'attention des élus et agents communaux **pour expliquer le rôle et les responsabilités de chacun en période de crue** : « qui fait quoi ? » entre préfecture, services de prévision des crues, SMAVD, ...etc. D'autre part des Atlas Dynamiques des Zones Inondables ont déjà été élaborés par le SMAVD afin d'accompagner les acteurs de la gestion de crise : **Le SMAVD distribue des atlas dynamiques de zones inondables (ADZI) pour répondre aux besoins des communes, gestionnaires d'infrastructure et services de secours.**

- Consultez le rapport de stage « évaluer la culture du risque inondation en basse- vallée de la Durance » disponible dans l'espace réservé du RRGMA.

Contact : Eric Duverger | chef du service projet/animateur PAPI | eric.duverger@smavd.org

La stratégie de communication sur les réseaux sociaux

Exemple de document ressource



Mobilisation des réseaux sociaux pour l'information sur les inondations dans l'Arc méditerranéen : regard et réflexions sur quelques pratiques | CEREMA, DREAL-MIIAM | 2019 :

→ [Cliquez-ici !](#)

« À partir de l'analyse de la bibliographie et d'entretiens avec des acteurs du territoire de l'arc méditerranéen, ce rapport dresse un état des lieux partiel et esquisse quelques réflexions pour la mobilisation des réseaux sociaux avant, pendant et après une inondation. Ce rapport s'adresse à un large public : services de l'État, collectivités, syndicats de rivière, associations... »

Exemple de pratique en Région

La stratégie de communication sur les réseaux sociaux du SMAVD

Le SMAVD communique tout au long de l'année sur les réseaux sociaux pour tenir informé des différentes actualités et actions menées.



Le fait d'utiliser les réseaux sociaux permet :

- de toucher un grand nombre de personnes (30 000 par post),
- de transmettre des informations rapidement,
- de démontrer les fakes-news au fur et à mesure,
- d'avoir un impact sur la culture du risque en atteignant des personnes peu sensibilisées à ces notions de risques inondation.

D'autre part le SMAVD dispose d'un service qui assure la veille météorologique et hydrologique, 7 jours/7 jours et 24h/24h pendant la période d'hydraulicité forte (octobre à mai). Ce Service de veille hydrométéorologique a été mis en place par le SMAVD au bénéfice de ses membres (communes, EPCI, départements) et notamment ceux qui possèdent des ouvrages ou infrastructures ou des zones à enjeux qui nécessitent des actions importantes au-delà d'un certain niveau de crue.

En période de crue, le Syndicat est en lien avec les services de la préfecture pour transmettre des informations et du contenu concernant les épisodes de crue. Le préfet du Vaucluse reprend les posts du SMAVD et les fait suivre sur ses réseaux Twitter, Facebook et le site de la Préfecture.

Concrètement pendant une situation de crue :

- la cellule hydrométéorologique du SMAVD alerte les communes et ses membres pour les informer des phénomènes en cours afin qu'ils puissent entreprendre des actions de terrain (fermeture d'une vanne, mise en place de déviation, déclenchement du PCS...),
- le chargé de communication, en lien avec la direction du SMAVD se charge des relations presse, podcasts et relaie des informations sur les réseaux sociaux,
- le SMAVD explique factuellement les phénomènes hydrologiques en cours, et revient si nécessaire sur les fausses informations (dans le but d'objectiver la situation et si possible d'éviter leur diffusion) en essayant de s'assurer d'une forte appropriation du grand public et des autres destinataires de ces messages (élus, journalistes ...).

En savoir plus : consultez le facebook du SMAVD : [cliquez-ici !](#)

Contact : Eric Duverger | chef du service projet/animateur PAPI | eric.duverger@smavd.org

FICHE 4 : L'évaluation des actions

La performance des actions de prévention

Exemple d'un webinaire sur la thématique



[Retour sur l'atelier web « Performance des actions de prévention » | DREAL-MIIAM, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud | 2020 :](#)

→ [Cliquez-ici !](#)

Un compte rendu du webinaire et des échanges, l'enregistrement, les supports de présentation sont disponibles.

L'atelier est construit autour de 4 interventions :

- « Comparaison et voies de progrès après 3 événements vécus dans les Alpes-Maritimes »
- « Dommages évités après la construction d'ouvrages »
- « Evaluation des sinistres évités »
- « Valeur du sauvé »

Des exemples et des échanges qui apportent pistes de réflexions et inspiration pour mesurer la performance des actions. La conclusion du compte rendu indique qu'un travail de benchmark est à mener pour s'inspirer d'expériences et de pratiques, en particulier sur des champs comme la « culture du risque » et la « communication positive ».

Contact : Ghislaine Verrhiest – Leblanc | chargée de mission Interrégionale Inondation Arc Méditerranéen | DREAL PACA | ghislaine.verrhiest@developpement-durable.gouv.fr

L'évaluation des exercices de formation de gestion de crise

Exemple d'un document ressource



[Risques infos n°48 | article page 28 : réflexions sur les méthodes d'évaluation des exercices de formation à la gestion de crise | 2019 | IRMA Grenoble](#)

→ [Cliquez-ici !](#)

L'article proposée à la page 28 de ce numéro propose des éléments de réflexion sur l'évaluation des exercices de formation à la gestion de crise. L'exemple de l'utilisation de la méthode EVADE déployée sur près de 41 exercices de formation à la gestion de crise est abordée.

L'évaluation des dispositifs d'information préventive

Quelques documents ressources



Evaluation des dispositions visant l'information préventive des citoyens vis-à-vis des risques naturels auxquels ils peuvent être exposés | CGEDD, CGAAER | décembre 2013

→ [Cliquez-ici !](#)



Note de Synthèse de l'IRMA « Culture du Risque | Annexe 4 : référence bibliographique et documentaires au sujet de l'information préventive | IRMA | 2021

→ [Cliquez-ici !](#)

Les pages 33 à 35 de cette note propose des documents (mémoires, thèses, publications ...etc.) qui développent des réflexions sur l'efficacité de différents dispositifs d'information préventives.



Rapport EDRRIS « Evaluation des Dispositifs Réglementaire sur le Risque Inondation et la Sensibilisation » | CEPRI

→ Le rapport [Cliquez-ici !](#) et La synthèse : [Cliquez-ici !](#)

Cette étude est partie du constat du CEPRI que malgré les dispositifs de sensibilisation inscrits dans la loi, les événements climatiques majeurs montrent des comportements inadaptés. L'évaluation est menée avec les communes d'Arles et Orléans. L'objectif est de mesurer l'impact sur les comportements, des dispositifs réglementaires de sensibilisation et d'information sur les risques inondations. L'évaluation de ces dispositifs a notamment nécessité de passer par l'analyse de perception du risque des populations et de leur implication pour faire face aux risques.

Les retours d'expérience post-cru

Exemple d'un document ressource



Guide méthodologique « après inondation », organisation de la collecte de données issues des Rex inondation | CGEDD, CEREMA | 2019 :

→ [Cliquez-ici !](#)

L'objectif de ce guide est de donner des éléments de méthode pour la capitalisation des informations « après-inondation » afin d'évaluer et adapter les politiques et actions locales et nationales du territoire sur la prévention des inondations.

Quelques exemples de Retour d'Expérience Post-crise sur l'Arc Méditerranéen

[Retour d'expérience suite aux inondations ayant touché le Var en octobre 2018 | diaporama de présentation, journée zonale inondation 1^{er} octobre 2019, DDTM 83, Cerema Méditerranéen, Syndicat Mixte de la Garonne :](#)

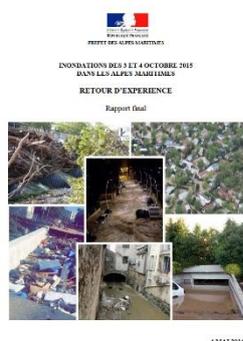
→ [Cliquez-ici !](#)



Le retour d'expérience de la préfecture sur la communication suite aux inondations sur la Garonne permet de tirer des enseignements de cet événement et d'élaborer un plan d'action. Sur le sujet de la « communication sur les risques le retour d'expérience met en évidence différentes actions à développer (diapositive 16).

[Inondations des 3 et 4 octobre 2015 dans les Alpes-Maritimes, retour d'expérience : rapport final | Préfet des Alpes-Maritimes | 2016 :](#)

→ [Cliquez-ici !](#)



Le retour d'expérience de 2015 dans les Alpes-Maritimes : vous y trouverez des retours sur le dispositif d'alerte (p35), la communication vers les médias et le grand public (p39) et la prévention des risques (document d'informations, PCS, culture du risque (p43-50)).

[Retour d'expérience des intempéries du 3 octobre 2015 dans les Alpes-Maritimes, communauté de travail « Arc méditerranéen inondation, diaporama | préfet des Alpes-Maritimes | 2016 :](#)

→ [Cliquez-ici !](#)

[Retour d'expérience des inondations du 14 et 17 octobre 2018 dans l'Aude | CGEDD, IGE | 2019 :](#)

→ [Cliquez-ici !](#)



Ce document donne des recommandations suite à chaque constat et aboutit à un plan d'action préparé par la DREAL Occitanie, la DDTM de l'Aude et le SMMAR, validé par le Préfet en mars 2019 en annexe (p119).

[Retour d'expérience des intempéries sur le département du Var du 19 janvier 2014, CEREMA | octobre 2014 :](#)



Volet 1 : « caractérisation de l'évènement »

→ [Cliquez-ici !](#)

Volet 2 : « conséquence et examen des dommages »

→ [Cliquez-ici !](#)

Volet 3 : « Information préventive, gestion de crise et post-crise »

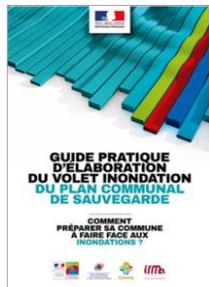
Le périmètre d'intervention du retour d'expérience sur cette thématique est : l'analyse des PCS, la mission « Référent Départemental Inondation », l'examen du comportement de la population (état des lieux de la communication préventive, points forts, points faibles ...), l'analyse de l'utilité des réseaux sociaux).

→ [Cliquez-ici !](#)

FICHE 5 : Des actions différentes selon les publics cibles

Les élus

Quelques exemples de documents ressources



[Guide pratique d'élaboration du volet inondation du Plan Communal de Sauvegarde \(PCS\) | MIIAM – DREAL PACA, DGSCGC, IRMA, CEREMA | 2019](#)

Ce guide technique a été élaboré pour faciliter l'élaboration du volet « inondation » des PCS pour les collectivités. Son objectif est de contribuer à l'amélioration de l'anticipation des inondations. Il est à destination des élus locaux et des agents territoriaux.

→ [Cliquez-ici !](#)



[Gestion d'une crise inondation, Suivez le guide ! | CEPRI | 2019](#)

Ce guide est à destination du maire, de son équipe municipale et de ses services techniques afin de se préparer à faire face à une crise inondation. Ce document donne des éléments sur les outils d'anticipation, l'organisation et la planification d'une réponse de la commune en cas d'inondation à différentes temporalités. Un paragraphe est dédié à la communication de crise.

[Cliquez-ici !](#)



[Les inondations par ruissellement, Suivez le guide | CEPRI | 2022](#)

« L'objectif de ce guide est d'aider les collectivités locales à apporter des solutions à la mesure du problème, en leur permettant de comprendre les spécificités des inondations par ruissellements (leur rapidité, leur intensité), de l'ampleur de ce risque, et en identifiant les différents moyens d'actions à leur disposition afin d'assurer au mieux la gestion des inondations par ruissellement sur leur territoire. » - *extrait de l'édito du guide*

→ [Cliquez-ici](#)

Des exemples de réalisation d'exercices de gestion de crises

Exemples de pratiques en Région

[Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez dans le cadre du PAPI réalise des exercices de gestion de crises inondation avec les communes du bassin versant.](#)



Le SMBVL réalise des exercices visant à tester l'articulation de l'ensemble des acteurs pouvant être amené à intervenir lors d'une gestion de crise.

En 2021 un exercice a été réalisé afin de tester cette articulation. Cinq communes ont participé à cet exercice auxquelles s'ajoutent des communes observatrices. **Pour en savoir plus sur le site internet du SMBVL : [cliquez-ici !](#)**

En 2022 un exercice a été organisé par le Syndicat pour tester le PCS d'une commune. Les objectifs de ces exercices sont : tester l'opérationnalité du PCS, favoriser l'appropriation de ce document par les élus, former les membres de la cellule de crise, prendre en main les outils d'anticipation, mettre à jour le PCS. **En savoir plus sur le site internet du SMBVL : [cliquez-ici !](#)**

Contact : Benjamin Perrot-Minnot | Chargé de mission PAPI | benjamin.perrotminnot@smbvl.net

[Le SYMADREM réalise des exercices de simulation de crue avec les communes.](#) Le Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Dignes du Delta du Rhône et de la Mer a réalisé un exercice de simulation de crue et de surveillance des digues courant octobre avec la participation de 8 communes des Bouches-du-Rhône et du Gard. Au total 17 équipes communales ont été déployées le long du Rhône afin de surveiller l'état des digues.



En savoir plus : [cliquez-ici !](#)

Contact : Aurélie Darnaud | Responsable communication a.darnaud@symadrem.fr

Des exemples d'accompagnement dans la rédaction de PCS/PICS opérationnels

Exemples de pratiques en Région



[La Métropole Toulon Provence Méditerranéen a mis en place son Plan Intercommunal de Sauvegarde depuis 2008.](#)

La mise en place d'un PICS est un travail de longue haleine qui a pu être amorcé grâce au cadre réglementaire (loi MOSC 2004, cf. Fiche 2) et une volonté politique des 12 communes de l'EPCI. Entre autres actions le PICS peut aider la

Commune à mettre en place ou actualiser son PCS.

La création d'un PICS ne remet pas en cause le pouvoir de police du maire, qui reste Directeur des Opérations de Secours en période de crise. C'est pourquoi il est primordial que le PCS soit opérationnel et éprouvé par la mise en place d'exercices.

Sur ce territoire et d'autres différentes actions d'acculturation au risque inondation sont réalisées depuis plusieurs années (exemple : le PAPI) en partenariat avec les communes. De nouveaux outils ont également été déployés :

- Prestation de prévisions météo
- Logiciel d'alerte à la population
- Surveillance des cours d'eau par caméra

Contact : Jennyfer Fugier | chargée de mission PICS | jfugier@metropoletpm.fr

Exemple de pratiques hors Région

[Des financements départementaux, régionaux et européens pour accompagner la réalisation des PCS dans l'Aude.](#)



Le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières de l'Aude (EPTB SMMAR) appuie les communes pour élaborer leur Plan Communal de Sauvegarde, plus de 200 PCS ont déjà été réalisés. Les bassins versants de l'Aude sont en étroite corrélation ainsi pour plus d'efficacité il est important de raisonner à l'échelle des bassins versants pour rédiger les PCS.

Un programme départemental d'appui à l'élaboration des PCS sur la base d'une programmation pluriannuelle a permis aux communes de se regrouper pour réaliser ces documents. Les partenaires institutionnels ont donné un appui financier à hauteur de 80%. De plus les groupements de communes ont permis d'assurer un meilleur rendu et de réduire les coûts de 30%.

Sources : Extrait de la page internet du site du SMMAR et Risques Infos n°43, 11/2021 IRMA Grenoble

En savoir plus

- Pour en savoir plus consulter le site internet du SMMAR : [cliquez-ici !](#)
- Un article sur le site de l'IRMA : [cliquez-ici !](#)

Consulter la présentation pendant un webinar IRMA | MIIAM « Inondation et Plan Communal de Sauvegarde : se préparer face à la crise » : [cliquez-ici !](#) (1 :31 :22)

Des exemples d'actions d'accompagnement au travers de réunions publiques

Exemples de pratiques en Région

Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Arc organise des réunions publiques.



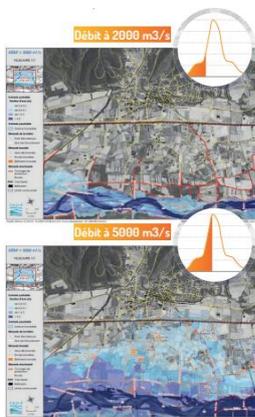
Le SABA s'appuie sur les actions issues du PAPI d'intention pour mener un travail de communication vis-à-vis du grand public, notamment au travers l'organisation de réunions publiques (avant la crise sanitaire, des réunions ont pu être menées avec la commune d'Aix-en-Provence). L'objectif de ces réunions est à la fois d'acculturer les populations au risque inondation, en proposant une première analyse comportementale face aux risques, et en exposant plus finement la situation des quartiers concernés. L'objectif est de « réduire la distance » entre administrés et techniciens : en ouvrant la « boîte noire » des modélisations et de la cartographie, le SABA peut ainsi engager des discussions au cas par cas sur la question de la vulnérabilité.

Par ailleurs les réunions publiques montrent aujourd'hui des résultats plus larges. En effet, par ricochet, le syndicat est sollicité par divers acteurs. Aujourd'hui élus, directeurs d'école et entreprises prennent contact spontanément avec le SABA afin de travailler avec eux sur des réunions d'information spécifiques à leurs activités. Le SABA peut ainsi adapter et cibler certaines de ses actions sur la sensibilisation au risque inondation.

Contact : Yacine Haddou | chargé de mission PAPI | yacine.haddou@sabba-arc.fr

Des exemples d'actions diverses inscrites dans des stratégies d'acculturation aux risques

Exemples de pratiques en Région



Le SMAVD distribue des atlas dynamiques de zones inondables (ADZI) pour répondre aux besoins des communes, gestionnaires d'infrastructure et services de secours.

Dans la définition de sa stratégie d'acculturation aux risques le SMAVD choisit de s'adresser aux élus qui sont des acteurs de la gestion de crise. Ainsi, en plus de la diffusion dématérialisée de l'outil, le SMAVD a remis à chaque commune un atlas utilisable de sur le terrain. Cet outil permet de transposer les prévisions de débits en prévisions de zones inondables potentielles. Cet outil a fait l'objet d'une présentation officielle le 9 octobre 2020 auprès des services de l'Etat, collectivités, acteurs de la gestion de crise, presse ...

Concrètement chaque remise d'ADZI auprès d'une commune ou d'une autre collectivité fait l'objet d'une présentation auprès des élus et des agents communaux : modalités de construction du modèle et des cartes, modalités d'utilisation. Cette présentation est faite également auprès des services du SDIS. A ce jour, le SMAVD a produit 30 ADZI et le périmètre d'utilisation et de diffusion des ADZI va s'étendre à l'amont de Pertuis en 2022.

En savoir plus :

- Consultez la présentation sur le site du SMAVD : [cliquez-ici !](#)
- Consultez la plaquette de présentation : [cliquez-ici !](#)
- Consultez un article sur le sujet : [cliquez-ici !](#)

Contact : Bertrand Jacopin | Directeur Etudes et travaux | bertrand.jacopin@smavd.org

La Métropole Toulon Provence Méditerranée produit un dossier de l' élu qui s'intègre dans sa stratégie de communication sur les inondations.



Ce dossier présente le rôle et les responsabilités du maire dans la prévention des inondations et donne des pistes de réflexion à ce dernier pour s'engager et répondre à ses obligations.

En savoir plus :

- Consulter le dossier de l' élu : [cliquez-ici !](#)

Contact : Anne-Evelyne Chollet | Chargée de mission PAPI des Petits Côtiers Toulonnais | achollet@metropoletpm.fr

La diffusion des informations de vigilance

Exemples de pratiques en Région

La Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez a mis en place une cellule de prévision des crues.



Le travail de la cellule de prévision des crues vise à améliorer la prévision et à apporter un appui aux acteurs de la gestion de crise (communes, département, préfecture...) pour qu'ils anticipent, alertent et donc améliorent la gestion de crise. La prévision porte uniquement sur le débordement de cours d'eau. La diffusion des informations se fait par email, plateforme internet sécurisée et SMS, appels téléphoniques. La cellule est inscrite dans le règlement d'information sur les Crues RIC Med Est.

La cellule apporte aussi une information de vigilance à la population via l'application smartphone de la CCGST et rappelle les 8 bons comportements. En période de vigilance l'équipe d'astreinte informe le service communication qui met à jour le niveau de vigilance sur l'application. Des notifications « push » sont envoyées à partir du niveau orange. Cette application déployée en 2019 concerne également la qualité des eaux de baignades et le risque incendie. *Pour en savoir plus : téléchargez l'application smartphone « Golfe de Saint-Tropez »*

Une enquête réalisée auprès des Maires en 2019 a confirmé l'utilité de cette cellule en complément des autres outils d'accompagnement à la gestion de crise dont ils bénéficient. Les évènements de crues récents ont mieux été anticipés qu'en 2009 ou 2014. Les limites de cet outil sont les incertitudes de la prévision météorologique, l'interprétation des niveaux de risque transmis et l'efficacité de la remonté de l'information.

Contact : Aude Dany | Chargé de mission PAPI | CCGST | adany@cc-golfedesainttropez.fr

La Métropole Toulon Provence Méditerranée développe une application smartphone gratuite



VIGIRISQUES METROPOLE TPM à destination des citoyens. Elle sera disponible au 2ème trimestre 2022. Chaque commune pourra faire apparaître son DICRIM, les numéros d'urgence et de la mairie, les sites de référence en matière de risques, de vigilance...

Contact : Jennyfer Fugier | chargée de mission PICS | jfugier@metropoletpm.fr

Quelques pistes de réflexions

Quelques pistes de réflexions...

- ...pour suivre la performance des actions

Regarder la dynamique de participation aux actions (sensibilisation, diagnostic de vulnérabilités ...) selon le contexte (catastrophe naturelle, campagne de sensibilisation ...):

- Nombre de demandes de diagnostic de vulnérabilité après une réunion publique
- Nombre d'élus qui demandent l'organisation d'une réunion publique ou mettent en place des actions après une catastrophe, après une action de sensibilisation...

Réaliser des exercices de gestion de crises avec les acteurs ad hoc et la population.

- ...pour mobiliser les élus

Utiliser des réunions pour parler des inondations :

- Réunions du PAPI
- Réunions sur l'aménagement
- Comités syndicaux
- Temps d'échange sur la définition des systèmes d'endiguement

Témoignage :

La démarche PAPI a permis d'initier la mise en place d'un PICS « *Le portage de la démarche PAPI a été le déclencheur de la mise en place des Plan Intercommunaux de Sauvegarde (PICS) qui ont démarré avec les inondations puis se sont élargis à d'autres aléas. La partie sur la sécurité civile que l'on trouve dans le PAPI a été d'une grande aide* ». Métropole Toulon Provence Méditerranée

Les riverains de cours d'eau

Exemple de pratique en Région

Le Syndicat d'Aménagement du bassin de l'Arc constitue et anime un réseau de sentinelles de crue.



Le SABA développe un réseau de sentinelles de crue de l'Arc et de ses affluents, pour disposer de retours terrain lors d'évènements pouvant générer des désordres.

Cette action permet à la fois de sensibiliser aux risques sur du long terme avec une montée en compétence des riverains sur la thématique, ce qui permet de suivre la performance de cette action.

Exemple d'animation du réseau de sentinelle de crue : [visite du SPC de Bimont](#)

Aujourd'hui l'objectif est de poursuivre l'animation de ce réseau de sentinelles. La mise en place d'un tel projet demande un temps d'animation important. Une réflexion est en cours afin de déterminer les outils à développer pour mobiliser les riverains de cours d'eau. Un des points à prendre à compte est le nombre important de riverains sur le bassin de l'Arc. Il est à noter que souvent le contact est pris par les riverains avec le technicien de rivière qui, de par ses missions, mène un travail tout au long de l'année avec ces habitants de bord de cours d'eau.

A terme, l'objectif est d'avoir un réseau sensibilisé, mobilisable en période d'anticipation à la gestion de crise et même en phase de gestion de crise (à noter que le rôle des sentinelles est purement informatif et opérationnelle, aucune responsabilité dans les processus de crise n'est reconnue).

La SABA réfléchit à une manière d'équiper certaines de ses sentinelles pour accroître l'efficacité de leur rôle, en complément des dispositifs mis en place dans le cadre du PAPI d'intention (notamment « action 10 : Mise en place de points complémentaires d'observations et de mesures de débit » ie stations hydrométriques).

Contact : Yacine Haddou | chargé de mission PAPI | yacine.haddou@sabba-arc.fr

Les entreprises

Exemple de pratique en Région

La Métropole Toulon Provence Méditerranée en partenariat avec la CCI du Var met en place dans le cadre du PAPI un parcours inondation gratuit à destination des professionnels.



L'objectif est de mobiliser les acteurs économiques sur l'importance de se protéger et de réduire les coûts et dommages, en les invitant à réaliser des diagnostics permettant d'évaluer la vulnérabilité de l'entreprise afin d'adopter les bons réflexes et réaliser des travaux de protection.

Dans un premier temps un autodiagnostic est fait en ligne par l'entreprise, puis la CCI contacte les plus vulnérables pour identifier les mesures qui peuvent être mises en place. Ensuite un diagnostic de vulnérabilité plus poussé est proposé. Une présentation du Parcours de Prévention des inondations a été organisé avec les différentes zones d'activités concernées.

L'efficacité de l'animation du parcours inondation peut être estimée en regardant le nombre de diagnostics réalisés, puis les travaux effectués par les entreprises après l'action de sensibilisation. A ce jour sur les 1500 entreprises contactées, 315 diagnostics ont été réalisés, des travaux sont prévus pour 2022 (à priori 5 entreprises seraient motivées).

Pour en savoir plus : consultez la page internet de la CCI du Var dédiée à ce sujet : [cliquez-ici !](#)

Contact : Anne-Evelyne Chollet | Chargée de mission PAPI des Petits Côtiers Toulonnais | achollet@metropoletpm.fr

Les gestionnaires de camping

Exemple d'un document ressource



Recueil de bonnes pratiques « campings et inondation » sur l'arc méditerranéen | MIIAM | 2020 :

→ [Cliquez-ici !](#)

Ce document recueille des exemples d'actions concrètes menées sur certains campings concernant : la prévision, l'alerte, l'information préventive vers les campeurs, la rédaction des cahiers de prescriptions de sécurité, le lien avec les PCS, les mesures de réductions de la vulnérabilité ...etc.

Exemple de pratique en Région

Le Parc naturel régional du Queyras travaille avec les gestionnaires de camping pour développer des informations autour des risques naturels.



Le PNR du Queyras, dans le cadre du PAPI du Guil et de la Gestion Intégrée des Risques Naturels, porte des actions qui ont pour vocation d'aider les gestionnaires de camping dans l'information préventive à apporter aux campeurs sur les risques naturels (obligation réglementaire), et de faciliter la gestion d'évènements en organisant des exercices de sécurité civile.

Les actions sont coconstruites avec les gestionnaires de camping. Au total **une dizaine de gestionnaires et propriétaires de camping participent au groupe de travail.**

Deux outils de communication ludiques et non anxiogènes ont été développés :

1/ une bande dessinée portée sur 4 risques naturels : une crue lente, une crue rapide, les mouvements de terrain et les feux de forêt,

2/ un flash code pour communiquer sur les risques naturels : chaque gestionnaire de camping rédige une page de présentation sur les risques naturels à partir d'une trame commune qui sera en ligne prochainement sur le site du Parc.

Ces flash codes seront mis aux endroits stratégiques des campings pour donner des informations spécifiques, comme par exemple un flash code sur le risque des feux de forêts à proximité des places à feux et un sur le risque lié à l'eau à proximité des torrents.

Les exercices de sécurité civile se dérouleront en 2022 dans deux campings volontaires.

Pour en savoir plus : consultez la page internet dédié au PAPI du PNRQ : [cliquez-ici !](#)

Contact : Bérangère Charnay | Chargée de mission eau / risques naturels | b.charnay@pnr-queyras.fr

Les scolaires

Stratégie de communication vers les scolaires

Exemple de pratique en Région

La Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez organise des animations scientifiques dans les écoles



territoire par une approche pédagogique. L'objectif est d'apporter par la méthode du questionnement et de l'expérimentation des éléments aux questions suivantes : d'où viennent les inondations ? quels sont les bons comportements ? quels sont les bénéfiques ? comment gérer le risque ?

Une convention avec l'éducation nationale a été réalisée. Chaque année un appel à projet est lancé aux classes en partenariat avec l'IEN. La coordination avec le conseiller de l'IEN sur les phases d'appel à projet et de sélection des candidatures font parties des clés de réussites.

Le suivi du nombre de classes participantes et de la demande montre une augmentation des enseignants intéressés sur les 3 années de mises en œuvre.

Contact : Aude Dany | Chargée de mission PAPI | CCGST | adany@cc-golfedesainttropez.fr

Exemples d'actions à destination des scolaires

Exemples de pratiques en Région

Le SMBVH développe des outils pédagogiques dans le cadre du « parcours pédagogique Huveaune ».



Ce projet consiste en l'accompagnement et la formation de 80 enseignants et acteurs de l'extrascolaire par année scolaire. Cet accompagnement est calibré en fonction du besoin de l'enseignant et organise sa montée en autonomie quant à l'intégration des enjeux GEMAPI locaux dans son programme. Le projet est autant à destination de l'élémentaire que du secondaire (collèges et lycées) sur les bassins versants de l'Huveaune et des Aygalades.

Ce parcours fait l'objet d'une convention avec l'éducation nationale qui définit les modalités d'intervention du SMBVH dans les écoles primaires situées sur le périmètre du bassin versant de l'Huveaune.

Des exemples d'outils pédagogiques développés dans le cadre du « parcours pédagogique Huveaune »

- **Un outil interactif « Parcours pédagogique Huveaune »** : qui propose notamment un diaporama interactif, et un carnet jeune qui ont pour objectif de présenter de manière visuelle le fonctionnement spécifique des milieux aquatiques du bassin versant et les principaux enjeux existant sur le territoire.

En savoir plus : [cliquez-ici !](#)

L'évaluation du travail mené avec les scolaires est faite à deux niveaux. D'une part les enseignants évaluent la compréhension des notions apprises aux élèves sur l'année scolaire, d'autre part le SMBVH peut aussi évaluer la montée en compétence des enseignants sur la thématique de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Huveaune.

Les différents outils du « parcours pédagogique Huveaune » peuvent être adaptés pour une utilisation en dehors du cadre scolaire.

Contact : Célia Damagnez | Chef de projets PAPI – ISEF | SMBVH | c.damagnez@syndicat-huveaune.fr

La MIIAM organise le concours « Mouille ta plume » à destination des lycéens.



- En savoir plus : [cliquez-ici !](#)

La MIIAM met en place des exercices d'évacuation avec l'université de Toulon.

- En savoir plus : [cliquez-ici !](#)

Contact : Ghislaine Verrhiest –Leblanc | chargée de mission Interrégionale Inondation Arc Méditerranéen | DREAL PACA | ghislaine.verrhiest@developpement-durable.gouv.fr

Exemples de conditions de réussites pour travailler avec les scolaires

Une convention mise en place avec l'Education Nationale, permet de définir les modalités de partenariat entre l'éducation nationale et la structure gestionnaire de rivières.

Par exemple pour travailler avec les écoles primaires d'un territoire la convention peut être faite avec la Direction des Services Départementaux de l'éducation nationale.

Cette convention pourra contenir les éléments suivants :

- le cadre d'intervention,
- les grandes lignes du contenu des interventions proposées et les modalités d'organisation pour les mettre en œuvre (transports scolaire ...),
- le contexte de mise en œuvre de l'action proposée par la structure gestionnaire de rivières : le dispositif peut être par exemple sous la forme d'un appel à projet pédagogique qui précise les modalités d'inscription et de sélection des enseignants souhaitant travailler avec la structure gestionnaire de rivières. La sélection des enseignants et du prestataire peut ensuite être faite dans le cadre d'un comité de pilotage qui réunit notamment la structure gestionnaire de rivières et des agents de l'éducation nationale.

Le citoyen

Exemple de pratique sur l'Arc Méditerranéen

[La SCHAPI et la DREAL PACA mettent à disposition un démonstrateur représentant une portière de voiture et de parking avec une situation de résistance à l'ouverture due à une poussée d'eau](#)



L'objectif est de promouvoir auprès d'un large public une information préventive sur les risques potentiels des personnes en situation d'inondation de type « crues rapides ».

- Clip démonstrateur porte parking : [cliquez-ici !](#)
- Clip démonstrateur porte de voiture : [cliquez-ici !](#)

En savoir plus :

Consultez la fiche de présentation des démonstrateurs : [cliquez-ici !](#)

Lien vers des exemples de recueils d'actions innovantes de culture du risque

Quelques documents ressources



Culture du risque, recueil et analyse d'actions innovantes en France | CEREMA, DREAL Aquitaine | 2019

→ [cliquez-ici !](#)

Ce rapport rappelle quelques démarches réglementaires qui concourent à la l'acculturation aux risques visant le citoyen et présente une analyse des actions d'acculturation aux risques



Rapport panorama des outils de sensibilisation, Centre Européen de Prévention du Risque d'inondation (CEPRI), 2020

→ [Cliquez-ici !](#)



Rapport : Mission sur la transparence | l'information et la participation de tous à la gestion de risques majeurs, technologiques ou naturels, Ministère de la Transition écologique, 2021

→ [Cliquez-ici !](#)



Note de Synthèse de l'IRMA « Culture du Risque » | Annexe 4 : références bibliographiques et documentaires au sujet de l'information préventive | IRMA | 2021

→ [Cliquez-ici !](#)

Dans les annexes (p31 et 32) de ce document sont citées des structures qui proposent des actions innovantes d'information préventive.



Journée « Inondation, vers une culture accrue » | Plan Rhône, Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes | 2018

→ Visualisez la vidéo de présentation des projets lauréat : [cliquez-ici !](#)

→ Présentation du Plan Rhône : [cliquez-ici !](#)

→ Retour sur la journée « inondation, vers une culture accrue » : [cliquez-ici !](#)

Le Plan Rhône « est une stratégie élaborée en 2004 et qui court jusqu'à 2025, dont l'objectif est de définir et mettre en œuvre un programme de développement durable autour du Rhône et de la Saône. ». Concilier la prévention des risques liés aux inondations et les pressions du développement des activités en zones inondables font parties des ambitions du Plan Rhône. Parmi les initiatives sur cette thématique l'organisation de cette journée par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes centrée sur la culture du risque « Inondation, vers une culture accrue ». Un évènement qui a permis au lauréat de l'appel à projet 2017 de présenter leurs projets innovants sur la culture du risque.

FICHE 6 : Quelques liens vers des acteurs ressources



Mission Interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » de la DREAL de zone de défense et de sécurité sud

La mission a pour objectif la coordination de la prévention des risques inondation sur l'arc méditerranéen. Cette mission travaille sur de nombreux outils construits pour et avec les acteurs de la gestion des risques afin de sensibiliser, d'informer et préparer la population à faire face aux inondations.

Pour consulter l'ensemble des productions de la MIIAM de juillet 2017 à septembre 2021 : [cliquez-ici !](#)

En savoir plus : [cliquez-ici !](#)

Contact : Ghislaine Verrhiest-Lebanc | Chargée de Mission Interrégionale Inondation Arc Méditerranéen | ghislaine.verrhiest@developpement-durable.gouv.fr | 04 88 22 63 90 / 06 03 71 86 31



L'Institut des Risques Majeurs est une association loi 1901 dont les objectifs sont « de promouvoir des actions d'information, de prévention et de sensibilisation aux risques majeurs ».

L'IRMA se présente comme un centre de ressource sur les risques majeurs en Auvergne-Rhône-Alpes dont les missions sont :

- Sensibiliser et informer la population
- Former et conseiller les décideurs locaux
- Eduquer et former les scolaires
- Favoriser les échanges d'expérience

En savoir plus : [Cliquez-ici !](#)



Observatoire Régional des Risques Majeurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'ORRM a pour objectif de fédérer le réseau régional d'acteurs et d'améliorer et partager la connaissance relative aux risques majeurs.

L'observatoire est animé par la Région, la DREAL et le BRGM.

En savoir plus : [cliquez-ici !](#)



Le Centre d'information pour la prévention des risques majeurs a pour mission de « promouvoir des actions d'information et de sensibilisation aux risques majeurs et aider les industriels et les collectivités locales et territoriales à mettre en place une politique de prévention des risques. »

Parmi les outils disponibles un onglet documentation sur lequel se trouve notamment un centre de ressource et une photothèque : [cliquez-ici !](#)



Le Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation est une association.
« Le CEPRI a pour mission principale d'être à l'appui technique et scientifique dans la prévention et la gestion du risque d'inondation en France et en Europe ».

Le CEPRI propose notamment de nombreux guides méthodologiques et rapports d'analyse.

En savoir plus : [Cliquez-ici !](#)



Les associations d'éducation à l'environnement

Les acteurs de l'éducation à l'environnement peuvent proposer des outils de communication, sensibilisation et d'information sur les inondations.

Retrouvez sur la page internet de l'Observatoire Régional de l'Éducation à l'Environnement les acteurs en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En savoir plus : [Cliquez-ici !](#)

Le centre de ressource cours d'eau animé par l'Office Français de la Biodiversité

Parmi les projets en cours, le centre de ressource travaille au développement d'outils à destination des gestionnaires de milieux aquatiques pour aider à sensibiliser et à expliquer le fonctionnement des cours d'eau.

Voir la vidéo « Des territoires mieux préparés face aux inondations, c'est possible ! » : [cliquez-ici !](#)

Pour en savoir plus sur le centre de ressource cours d'eau : [cliquez-ici !](#)



L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'Agence de l'Eau a produit des petites vidéos, pour sensibiliser à la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques :

- Vidéo : une nouvelle gestion des rivières arrive à l'heure de la GEMAPI : [cliquez-ici !](#)
- Vidéo : désimperméabilisons des sols : [cliquez-ici !](#)
- Vidéo : Zones humides, zones utiles : agissons ! : [cliquez-ici !](#)

En savoir plus :

La chaîne de l'agence de l'eau : [cliquez-ici !](#)

Le site internet Sauvons l'eau : [cliquez-ici !](#)

Le site de l'agence de l'eau RMC : [cliquez-ici !](#)



Le Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques est animé par Agence Régionale Pour la Biodiversité et l'Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les groupes de travaux du RRGMA, sont des temps d'échanges autour de sujet de travail des membres du RRGMA. Ces groupes permettent aux gestionnaires de milieux aquatiques d'échanger sur leurs besoins, questionnements et pratiques.

Le RRGMA remercie l'ensemble des personnes qui ont participé à l'élaboration et à la relecture de ce document en l'enrichissant de leurs pratiques, conseils, connaissances au travers des réunions du groupes de travail et d'entretiens téléphoniques.

Liste des structures qui ont participé au groupe de travail :

Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez
Conseil Départemental de Vaucluse
Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement – Mission Interrégionale Inondation Arc Méditerranéen
France Dignes
Métropole Toulon Provence Méditerranée
Métropole Aix Marseille Provence
Parc Naturel Régional du Queyras
Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
Syndicat Mixte de l'Asse Bléone labellisé EPAGE
Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc labellisé EPAGE
Syndicat Mixte Interrégional des digues du delta du Rhône et de la mer
Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune labellisé EPAGE
Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez
Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance EPTB
Syndicat Mixte Ouvèze Provençale

Contact :

Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement en Provence-Alpes-Côte d'Azur
ARPE-ARB - 22 rue Sainte-Barbe, 13002 Marseille – 04 42 90 90 90
<https://www.arbe-regionsud.org/>

En savoir plus :

Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques
inforrgma@arbe-regionsud.org